

**FORMULAIRE DE PROCURATION / INSTRUCTION DE VOTE**  
**POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**DU 15 JUIN 2026 A 16 HEURES**

Ce formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le 09 juin 2026 à minuit par courrier ordinaire, ou par courrier électronique

**(1) Envoi par courrier postal**

L'original de ce formulaire signé doit être envoyé à Compagnie Financière de Neufcour SA Rue Sainte-Barbe, 3 à 4624 Romsée

Ou

**(2) Envoi par e-mail**

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à [info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)

## PROCURATION

(en vertu de l'article 7 :143 du Code des sociétés et associations)

Le (La) soussigné (e)

Nom – Prénom / Nom de la société, forme juridique :	
Domicile / siège social :	

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives <sup>(1)</sup>  
\_\_\_\_\_ actions dématérialisées <sup>(1)</sup>

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Sainte-Barbe, 3 immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE 0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de Mandataire :

.....  
pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, a qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 15 juin 2026 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Sainte-Barbe, 3.

Les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

Conformément à l'article 7:144 du Code des sociétés et associations, des instructions sont données pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire devra s'abstenir de voter pour le(s) point(s) de l'ordre du jour concerné(s).

<sup>(1)</sup> Merci de distinguer par type d'actions

**Ordre du jour de l'AGO du 15 juin 2026 et instructions de vote**

- 1. Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires de l'exercice 2025.  
Prise de connaissance.

**2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025.

Instructions de vote <sup>(2)</sup>: 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

**3. Décharge aux administrateurs**

Par votes séparés, l'assemblée générale donne décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 :

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote <sup>(2)</sup> : 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Rhode Invest sa, représentée par Monsieur Michel Saunier

Instructions de vote <sup>(2)</sup> : 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- DGWO srl, représentée par Monsieur Didier Gevers

Instructions de vote <sup>(2)</sup> : 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

**4. Rachat de titres par la société**

*L'assemblée générale marque accord sur la possibilité de rachat par la société pendant une durée de 3 ans, sur décision du CA, de maximum 50.000 de ses propres actions dans la fourchette de prix comprise entre 9€ et 15€ par action.*

Instructions de vote <sup>(2)</sup> : 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

**5. Rémunération des administrateurs**

*L'assemblée générale marque accord sur une mise à jour des émoluments sur base de l'indice santé de 2006. Dorénavant, les émoluments seront indexés annuellement.*

Instructions de vote <sup>(2)</sup> : 

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

Le mandataire est autorisé à voter sur les sujets nouveaux à traiter qui ne seraient pas inscrits à l'ordre du jour en vertu de l'article 7:130 du Code des Sociétés et Associations <sup>(2)</sup> :

OUI	NON
-----	-----

Fait à ....., le .....2026

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

<sup>(2)</sup> Biffer les mentions inutiles